

Voltaire,
Lettres philosophiques
1734

Document 1 : Voltaire et la puissance anglaise

Lettre X « Sur le commerce »

Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers. Ils ont à présent près de deux cents vaisseaux de guerre. La postérité apprendra peut-être avec surprise qu'une petite île, qui n'a de soi-même qu'un peu de plomb, de l'étain, de la terre à foulon et de la laine grossière, est devenue par son commerce assez puissante pour envoyer, en 1723, trois flottes à la fois en trois extrémités du monde, l'une devant Gibraltar, conquise et conservée par ses armes, l'autre à Porto-Bello¹, pour ôter au roi d'Espagne la jouissance des trésors des Indes², et la troisième dans la mer Baltique, pour empêcher les puissances du Nord de se battre.

Quand Louis XIV faisait trembler l'Italie, et que ses armées déjà maîtresses de la Savoie et du Piémont, étaient prêtes de prendre Turin, il fallut que le prince Eugène marchât du fond de l'Allemagne au secours du duc de Savoie³; il n'avait point d'argent, sans quoi on ne prend ni ne défend les villes; il eut recours à des marchands anglais; en une demi-heure de temps, on lui prêta cinquante millions. Avec cela il délivra Turin, battit les Français, et écrivit à ceux qui avaient prêté cette somme ce petit billet: « Messieurs, j'ai reçu votre argent, et je me flatte de l'avoir employé à votre satisfaction. »

Tout cela donne un juste orgueil à un marchand anglais, et fait qu'il ose se comparer, non sans quelque raison, à un citoyen romain. Aussi le cadet d'un pair du royaume⁴ ne dédaigne point le négoce. Milord Townshend, ministre d'État, a un frère qui se contente d'être marchand dans la Cité⁵. Dans le temps que milord Oxford gouvernait l'Angleterre, son cadet était facteur⁶ à Alep, d'où il ne voulut pas revenir, et où il est mort.
[...]

En France est marquis qui veut; et quiconque arrive à Paris du fond d'une province avec de l'argent à dépenser et un nom en ac ou en ille, peut dire « un homme comme moi, un homme de ma qualité, » et mépriser souverainement un négociant; le négociant entend lui-même parler si souvent avec mépris de sa profession, qu'il est assez sot pour en rougir. Je ne sais pourtant lequel est le plus utile à un État, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le Roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde.

1 : Porto-Bello est un port du Panama

2 : il s'agit des Indes occidentales, c'est à dire le continent américain

3 : en 1706, lors de la guerre de Succession d'Espagne

4 : un membre de la chambre des Lords

5 : il s'agit de la City, qui est déjà le quartier d'affaires de Londres au 18^e siècle

6 : un facteur au 18^e siècle est le représentant d'une entreprise dans un comptoir commercial. C'est un marchand.

Document 2 : le système politique anglais vu par Voltaire

Lettre VIII « Sur le Parlement »

La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le Prince, tout-puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux, et où le peuple partage le gouvernement sans confusion.

La Chambre des Pairs¹ et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur-arbitre.

Lettre IX « Sur le gouvernement »

Au 18^e siècle le gouvernement désigne la façon dont un pays est administré, et non un groupe de ministres comme aujourd'hui

Tous ces [...] pairs, qui composent la Chambre haute², reçoivent du roi leur titre et rien de plus; presque aucun d'eux n'a la terre dont il porte le nom. L'un est duc de Dorset, et n'a pas un pouce de terre en Dorsetshire; l'autre est comte d'un village, qui sait à peine où ce village est situé. Ils ont du pouvoir dans le Parlement, non ailleurs. Vous n'entendez point ici parler de haute, moyenne et basse justice³, ni du droit de chasser sur les terres d'un citoyen, lequel n'a pas la liberté de tirer un coup de fusil sur son propre champ⁴.

Un homme, parce qu'il est noble ou parce qu'il est prêtre, n'est point ici exempt de payer certaines taxes; tous les impôts sont réglés⁵ par la Chambre des Communes, qui, n'étant que la seconde par son rang, est la première par son crédit⁶.

[...] Quand le bill⁷ est confirmé par les lords et approuvé par le roi, alors tout le monde paie. Chacun donne, non selon sa qualité (ce qui est absurde), mais selon son revenu; il n'y a point de taille ni de capitation arbitraire⁸, mais une taxe réelle⁹ sur les terres. [...]

La taxe subsiste¹⁰ toujours la même, quoique les revenus des terres aient augmenté; ainsi [...] personne ne se plaint. Le paysan n'a point les pieds meurtris par des sabots, il mange du pain blanc; il est bien vêtu, il ne craint point d'augmenter le nombre de ses bestiaux ni de couvrir son toit de tuiles, de peur que l'on ne hausse ses impôts l'année d'après.

1 : il s'agit de la chambre des Lords

2 : toujours la chambre des Lords

3 : en France, certains nobles avaient le privilège de rendre la justice sur leurs terres

4 : en France toujours, seuls les nobles avaient le droit de chasser

5 : définis

6 : influence

7 : le bill est un texte de loi, ici définissant les impôts

8 : en France, le montant des impôts (taille et capitation) était défini par le statut social de la personne et non par son revenu

9 : un impôt proportionnel au revenu des terres agricoles

10 : reste